

 Conseils de Quartiers	Compte rendu du conseil de quartier ANTIBES GRAND EST Mercredi 01.07.13 à 18H30 Maison des Associations
	OBJET : Assemblée plénière
DGA Proximité Direction Population Citoyenneté Service Démocratie de Proximité	Personne en charge du dossier : Jeff Ménétrier Tél : 04.92.90.56.32 Fax : 04.92.90.56.31 Jeff.menetrier@ville-antibes.fr

Personnes présentes :

Jean LEONETTI

Eric PAUGET

Anne-Marie BOUSQUET

Guy GROGNET

Jean Pierre AVESQUE

Alain BALESTRA

Jean BAYLE

Michel BERDAH

Jane & Robert BREWSTER

Evelyne CAIRE

Patrick CHINI

Jean-Pierre COCHART

Evelyne DANIELE

Daniel DECRAND

Marc FOSSOUD

Christian GIMENEZ

Gérard GROSSO

Marie HEINRICH

André HERVIER

Lydie IMBERT

Marie LAGADEC

Josiane LAURET

Guy LIGIER

Christian MARTIN

Daniel MEIFFRET

Jean-Charles MISSANA

Maurice NOIRAY

Jean Louis PASCAL

Michel PATIZEL

Richard PETIT

Jean Pierre PETTITI

Peggy RICARD

Michel REVERSE

Jean Marie REYNAUD

Jean Marie RONDWASSER

Zohra SEFIANE

Freddy VINCENT

Nicolas VILLEGER

Claude VIVONI

Alain JULIENNE

Corinne GRANADOS

Nicolas LEGRAS

Philippe DARTOIS

Jeff MENETRIER

* * *
* *

Anne-Marie Bousquet remercie les personnes présentes et fait un point sur les actions déjà réalisées pour l'année 2013 :

- Rue de la Paganette : Rénovation de la voie,
- Avenue des Frères Garbéro : Matérialisation au sol de l'intersection avec le boulevard du Val Claret,
- Chemin de Beauvert : aménagement du bas du chemin,
- Chemin de Beauvert : Aménagement des plates bandes : Les galets ont été posés dans l'attente des plantations au mois de septembre,
- Boulevard du Val Claret : L'emplacement du futur pont d'apport volontaire a été choisi en fonction des possibilités techniques (réseaux...),
- Réalisation d'une rampe sous le passage Garbéro.

L'ensemble des actions prévues dans le cadre de la campagne de proximité 2013 seront réalisées avant la fin de l'année.

Les membres passent ensuite à l'examen des différents points à l'ordre du jour :

1) La circulation aux abords de la gare de Biot :

M. Pauguet rappelle que cette nouvelle organisation de la circulation était une demande récurrente et ancienne des associations du quartier. Elle consiste dans le sens Nice-Antibes à permettre aux véhicules de tourner à gauche directement sans emprunter l'avenue du Pylône comme c'était le cas auparavant.

Des difficultés ayant été constatées, un certain nombre d'aménagements ont été demandés par le Député-maire suite à sa visite sur site. Ceux-ci ont été réalisés entre le 24 et le 28 juin :

- Reprise totale du marquage au sol du carrefour sur la RD 6007 et déplacement de l'arrêt de bus qui, positionné trop haut, gênait considérablement la circulation,
- Mise en place sur la bretelle d'accès de la RD 6007 d'Antibes vers la RD 6098 d'un panneau « cédez le passage », et le cas échéant test avec feux de chantier
- Mise en place d'un feu de dégagement à droite sous le passage inférieur sens RD 6007 vers « Fort Carré » pour permettre de le désengorger.

Compte-tenu de la très forte attractivité du secteur, le trafic demeurera malgré tout très chargé notamment en période estivale.

Une réflexion devra être engagée au sujet de la rue Mozart pour supprimer le tourne à gauche si les problèmes de circulation demeuraient. (CG06/DRI)

Le Député-Maire indique qu'après son intervention auprès des responsables de la SNCF et de RFF, la nouvelle gare serait dénommée « Gare de Biot/ Antibes Est »

2) Le plan de stationnement de la gare de Biot/Antibes Est :

Un parking est en cours de réalisation comprenant :

- 8 places de véhicules,
- Un emplacement PMR,
- 10 places pour deux-roues,
- 10 places pour vélos.

Ce parking, une fois réaménagé, sera rétrocédé à la ville d'Antibes qui en assurera la gestion. Il faudra d'ailleurs étudier cet été son fonctionnement afin qu'il ne soit pas utilisé toute la journée par les personnes se rendant à la plage (parking gratuit).

Monsieur le Maire propose au Conseil de Quartier de prévoir une caméra de surveillance à l'angle de la RN7 et de l'avenue du Pylône pour surveiller le trafic et sécuriser la gare (actions 2014).

3) Murs antibruit de la 3^{ème} voie :

RFF est tenu légalement de positionner des murs antibruit le long du tracé de la 3^{ème} voie. Quand bien même les propriétaires actuels s'y opposeraient, les futurs acquéreurs pourraient exiger de RFF la pose de ce type de dispositifs.

Le Député-maire a souhaité au cours de discussions avec RFF que la gêne soit la plus limitée possible. Ainsi, ces murs seront translucides sur leur partie haute ce qui permettra de conserver la lumière. En partie basse, afin d'interdire l'accès aux éventuels tagueurs un grillage et de la végétation seront positionnés.

La commune a donc choisi d'accompagner ces aménagements et de jouer la transparence en informant l'ensemble des riverains des modifications à venir.

Répondant aux sollicitations de l'assistance, le Député-Maire indique être prêt à poursuivre le dialogue avec RFF sur ce sujet. Pour se faire, il demande aux représentants des associations du secteur de lui faire parvenir ainsi qu'à RFF des courriers exprimant les raisons de leur mécontentement et leurs suggestions. Cela lui permettra de solliciter RFF pour essayer de demander le report du projet.

D'autre part, le Député-maire indique qu'une convention va être signée avec RFF permettant l'enlèvement des tags par la ville sur les dépendances appartenant à RFF (hors voies). Cet accord concernera les trois gares d'Antibes.

4) Réaménagement du chemin de St Claude :

L'ensemble du chemin a été considérablement dégradé au fil des années par les racines des pins. Des sommes importantes sont ainsi dépensées chaque année pour la réfection des voies et des trottoirs.

Le réaménagement se fera en deux phases :

- La section entre le chemin de Beauvert et le chemin des Rastines sera rénovée à la Toussaint 2013.
- La section Beauvert/Sarrazines concordera avec les travaux du TCSP et permettra à l'ensemble du secteur d'être réaménagé.

La première phase de travaux prévoit la suppression de ces pins afin de recalibrer la voirie. Le secteur est suffisamment « vert » pour ne pas avoir à en pâtir.

Profitant de cet élargissement, une voie permettant le « tourne à gauche » sera créée. Les trottoirs seront rénovés et garderont une largeur d'environ 3 mètres.

Concernant la seconde phase et suivant la demande de l'assistance, le Député-Maire demande aux services techniques de travailler sur un élargissement du haut du chemin de Beauvert afin de créer une troisième voie qui permettra aux véhicules de bénéficier d'un feu de dégagement à droite (clignotant).

Une personne de l'assistance souhaite que les feux puissent être clignotants la nuit. Le risque de vitesse excessive étant trop grand, le Député-maire demande à ce que les plages de feu soient revues et adaptées au trafic nocturne.

5) Propositions d'actions 2014 :

Les principales actions transmises par le Conseil de Quartier en vue d'être étudiées et chiffrées par les services techniques sont présentées (voir document en pièce jointe).

M. Gimenez regrette vivement que l'ensemble des actions transmises par son groupe de travail n'aient pas été prises en compte.

Afin de faire un point sur ces demandes, Anne-Marie Bousquet a organisé une réunion des responsables de secteur le jeudi 27 juin qui a permis d'échanger autour des propositions du conseil de quartier et d'intégrer des demandes de dernière minute.

Le Député-maire rappelle que la priorité du conseil de quartier doit être la sécurité des personnes.

6) Questions diverses :

- Le Député-Maire fait un point sur le secteur à enjeu des quatre chemins. Cette zone n'a pas vocation à recevoir des équipements commerciaux qui génèreraient du trafic. L'ensemble de la zone abritera des logements dont des logements sociaux dans la limite de 40% fixée par le PLU sur toute la ville.

Ces constructions sont nécessaires au devenir de nos enfants et aux actifs sachant que les obligations des collectivités ont encore augmenté passant de 20 à 25% de logements sociaux obligatoires. Les constructions seront limitées à R+3 et R+2 en se rapprochant des collines environnantes. Dès que le plan de masse aura été finalisé (fin 2013-début 2014), les terrains pourront être achetés via l'établissement public foncier régional (EPFR). Ces achats seront faits sans condition suspensive liées à l'obtention du permis de construire ce qui est un avantage non négligeable pour les propriétaires.

- Le Député-Maire fait part à l'assistance de l'installation prochaine sur Sophia-Antipolis du groupe Coréen Samsung, ce qui démontre tout le dynamisme de la technopôle.

Le Député-Maire clôt la séance en demandant aux membres du Conseil de quartier de réfléchir à l'aménagement des terrains situés autour de la salle « Anthéa ».

Le 01.07.13
Jeff Ménétrier.